

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8395>

Au journal officiel du 3 novembre 2019

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: lundi 4 novembre 2019

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Ouverture d'un examen professionnel de conseiller territorial principal des activités physiques et sportives par voie d'avancement de grade (Guadeloupe) / Validation des acquis et de l'expérience, commissions professionnelles consultatives en matière de certification professionnelle et organismes financeurs du projet de transition professionnelle / Entreprises retenues pour mener l'expérimentation d'un accompagnement des transitions professionnelles / Représentation des personnels au sein des commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours

Examen et concours

Arrêté du 26 août 2019 portant ouverture d'un examen professionnel de conseiller territorial principal des activités physiques et sportives par voie d'avancement de grade (session 2020) organisé par le centre de gestion de la Guadeloupe [NOR : TERB1931238A](#)

Formation professionnelle

Décret n° 2019-1119 du 31 octobre 2019 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis et de l'expérience et comportant d'autres dispositions relatives aux commissions professionnelles consultatives en matière de certification professionnelle et aux organismes financeurs du projet de transition professionnelle [NOR : MTRD1919024D](#)

Le texte précise les modalités de mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience, notamment la durée et la nature des activités prises en compte, les obligations des organismes certificateurs et des organismes accompagnateurs, les délais et modalités de report d'un congé ainsi que les droits associés à la démarche de validation des acquis de l'expérience en matière de rémunération et de protection sociale. Il détermine l'ensemble des frais éligibles à la démarche de validation des acquis de l'expérience. Il précise les modalités de versement des disponibilités excédentaires des organismes paritaires agréés pour la prise en charge du congé individuel de formation pour 2019 et celles des commissions paritaires interprofessionnelles régionales pour 2020, afin que ces dernières puissent financer les projets de transition professionnelle initiés au cours de ces deux exercices. Il précise en outre la composition et les modalités de fonctionnement des commissions professionnelles consultatives chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle.

Arrêté du 23 octobre 2019 fixant la liste des entreprises adaptées retenues pour mener l'expérimentation d'un accompagnement des transitions professionnelles en recourant au contrat à durée déterminée conclu en application de l'article L. 1242-3 du code du travail [NOR : MTRD1929759A](#)

SDIS

Décret n° 2019-1121 du 31 octobre 2019 relatif à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours [NOR : INTE1910870D](#)

Le décret adapte les dispositions du code général des collectivités territoriales afin de prendre en compte la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des conseils d'administration et des commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours prévue par la loi n° 2019-286 du 8 avril 2019 relative à la représentation de ces personnels au sein de ces instances.

L'intégralité du JORF n° 0256 du 3 novembre 2019

